



#### **NOTE D'INFORMATION**

Version 4.0 du 28 Janvier 2021

#### **PATIENT ADULTE**

Observatoire national des insuffisances médullaires

# Base de données clinico-biologiques et constitution d'une collection d'échantillons biologiques Projet RIME

Sous l'égide du centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles

Promue par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Représentée par la Directrice de la

Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI)

1 avenue Claude Vellefaux

75010 Paris

Madame, Monsieur,

Lors de votre prise en charge médicale, des prélèvements sanguins et/ou de moelle osseuse et/ou une biopsie de peau sont réalisés. Ces prélèvements (échantillons biologiques) servent au diagnostic de votre maladie et permettent de suivre son évolution et d'adapter votre traitement si nécessaire. Dans un petit nombre de cas, une origine génétique existe. Il est essentiel d'en faire le diagnostic car la prise en charge thérapeutique est totalement modifiée. Pour cela, des prélèvements pour analyses génétiques vous ont été proposés et un consentement vous a été remis.

Dans un même temps, votre médecin vous propose de recueillir des échantillons biologiques dans l'objectif de constituer une collection biologique utilisable pour la réalisation de programmes de recherches pour faire progresser la prise en charge diagnostique et thérapeutique de ces maladies. Ces recherches pourront nécessiter l'analyse des caractéristiques génétiques avec l'ADN obtenu à partir de ces échantillons biologiques. Il ne s'agira en aucun cas d'identification génétique liée à l'individu mais des recherches ciblées sur les facteurs génétiques impliqués dans le développement de ces maladies.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est le promoteur de cette collection biologique adossée à l'observatoire RIME qui est mise en place dans l'ensemble des établissements de santé en France prenant en charge des patients atteints d'insuffisance médullaire.

Le médecin qui vous suit répondra à toutes les questions que vous souhaitez lui poser. Vous disposez d'un temps de réflexion avant de prendre votre décision pour participer à cet observatoire et accepter les prélèvements supplémentaires ou la conservation d'échantillons issus d'un prélèvement soin. Le fait de vous opposer au recueil de vos données et /ou de ne pas consentir à conserver des échantillons biologiques pour des recherches ultérieures sera sans conséquence sur votre prise en charge et sur votre relation avec votre médecin. De même, vous êtes libre de changer d'avis à tout moment (droit de retrait) sans avoir à vous justifier. Aucune donnée ne pourra être enregistrée contre votre gré.

### En quoi consiste ma participation?

La participation à cet observatoire n'entraîne aucune contrainte médicale supplémentaire par rapport à la prise en charge habituelle de votre pathologie. Vous devez simplement être affilié à un régime d'assurance maladie, avoir un diagnostic d'aplasie médullaire qu'elle soit acquise ou constitutionnelle ou toute autre pathologie susceptible d'être responsable d'une insuffisance médullaire. La constitution de la collection d'échantillons biologiques est réalisée à partir de prélèvements faits dans le cadre du soin lors des bilans usuels comme suit :

• Au moment du diagnostic et en cas d'instauration d'un nouveau traitement : environ 20 ml supplémentaire de sang, 1 ml de moelle osseuse issue de la quantité préalablement recueillie (4 à 5 ml)

- A 6 mois de votre suivi : environ 20 ml supplémentaire de sang
- A 12 ou 18 mois selon la programmation choisie par votre médecin dans le soin: environ 20 ml supplémentaire de sang et 1 ml de moelle osseuse issue de la quantité préalablement recueillie (4 à 5 ml)

Des cellules appelées fibroblastes issues du prélèvement de peau (biopsie) réalisé au moment du diagnostic en cas de suspicion de pathologie d'origine constitutionnelle seront conservées au sein de la collection biologique, sans prélèvement supplémentaire de peau.

Par la suite, des échantillons biologiques seront collectés lors des bilans usuels de suivi seront réalisés tous les 9 mois environ (sang) et tous les 18 mois environ (moelle osseuse) dans le même ordre de volume que précédemment décrit.

Il n'y a pas de risque surajouté aux prélèvements faits dans le cadre du soin. La fréquence des prélèvements médullaires est celle recommandée dans le soin.

Au moment où on vous propose de participer à cet observatoire, il est possible que le diagnostic ait été posé et des échantillons biologiques conservés à des fins de recherche avec signature d'un consentement. En signant le consentement du projet RIME, vous confirmez votre consentement initial et autorisez de conserver des échantillons biologiques dans le cadre de votre suivi comme décrit plus haut.

Il pourra vous être demandé de compléter un questionnaire de qualité de vie dans certaines situations cliniques dont le temps estimé pour y répondre est environ 10 minutes .

## Comment est encadrée cette collection biologique RIME et où sont conservés les échantillons biologiques ?

L'AP-HP a pris toutes les mesures pour réaliser cette collection biologique conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique applicables aux recherches impliquant la personne humaine et a reçu un avis favorable du Comité de Protection des Personnes OUEST VI le 15/10/2019.

Les échantillons biologiques ainsi que leurs dérivés seront conservés au sein du Service d'Hématologie Biologique de l'Hôpital Saint-Louis, sous la responsabilité du Pr Jean Soulier ou de l'Unité fonctionnelle de Thérapie Cellulaire de l'hôpital Saint-Louis, Paris,  $10^{\text{ème}}$ , sous la responsabilité du Pr Jérôme Larghero, où ils seront conservés, sans limitation de temps, dans ces mêmes laboratoires.

#### Si vous participez, comment vont être traitées les données recueillies dans l'observatoire et conservés les échantillons biologiques ?

Un traitement de vos données personnelles va être mis en œuvre des travaux à finalité épidémiologique et de recherche clinique. Ce traitement est nécessaire à la réalisation et l'exploitation de cet observatoire national qui répond à la mission d'intérêt public dont est investie l'AP-HP en tant qu'établissement public de santé hospitalo-universitaire et qui répond aux objectifs du plan national maladies rares.

Sauf opposition de votre part, vos données personnelles (y compris vos habitudes de vie et les origines ethniques), cliniques, biologiques enregistrées feront l'objet d'un traitement automatisé dans une base de données informatisée avec un accès sécurisé et accessible aux seules personnes habilitées par le coordonnateur de cet observatoire (personnel médical, paramédical et du centre de référence des aplasies médullaires). Conformément à la loi informatique et libertés, les analyses de ces données seront toujours réalisées de façon confidentielle du fait qu'elles sont codées sans mention du nom et prénom et les résultats seront produits sous une forme agrégée qui ne permet en aucun cas de vous identifier.

Vos données enregistrées dans la base de données du projet RIME seront conservées pour une durée initiale de 10 ans renouvelable auprès de la CNIL conformément à l'autorisation initiale de la CNIL pour ce projet.

Les données médicales vous concernant pouvant documenter un dossier auprès des autorités compétentes portant sur un des produits utilisés dans le cadre de votre prise en charge, pourront être transmises à un industriel afin qu'un plus grand nombre de patients puissent bénéficier des résultats de l'exploitation de cet observatoire. Cette transmission sera faite dans les conditions assurant leur confidentialité.

Vos données pourront être utilisées pour des recherches ultérieures en collaboration avec des partenaires privés ou publics, en France ou à l'étranger, dans des conditions assurant leur confidentialité et le même niveau de protection que la législation européenne.

Les échantillons biologiques associés à des données cliniques et biologiques pourront être mis à disposition dans le respect de la confidentialité de la personne (données codées sans mention du nom et du prénom, totalement anonymisées ne permettant pas de faire le lien entre le patient et l'échantillon) à des partenaires publics ou privés, nationaux ou internationaux, après la signature d'un accord entre les partenaires qui définit le cadre de l'utilisation de ces échantillons biologiques.

### Quels sont vos droits?

Le fichier informatique utilisé pour cette recherche est mis en œuvre conformément à la règlementation française (loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 4 août 2004) et européenne (au Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD du 27 octobre 2016, applicable au 2 mai 2018 et sa mise en cohérence avec la législation française, par la loi du 20 juin 2018). Vous disposez d'un

droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement des données couvertes par le secret professionnel utilisées dans le cadre de cet observatoire. Ces droits s'exercent auprès du médecin en charge de l'observatoire qui seul connaît votre identité (identifié en première page du présent document).

En cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des données de l'AP-HP à l'adresse suivante : protection.donnees.dsi@aphp.fr, qui pourra notamment vous expliquer les voies de recours dont vous disposez auprès de la CNIL.

Vous pouvez également accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique.

Vous avez la possibilité à tout moment de demander au médecin qui vous suit, la destruction des échantillons biologiques ou de vous opposer à toute utilisation ultérieure dans le cadre de recherches futures.

Votre dossier médical restera confidentiel et ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin s'occupant de votre traitement ainsi que par des personnes dûment mandatées par le gestionnaire et le coordonnateur de cet observatoire et soumises au secret professionnel.

Selon les dispositions de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, vous pourrez avoir accès à des informations et aux résultats globaux des travaux réalisés à partir des échantillons biologiques, par l'intermédiaire du médecin qui vous suit et identifié en début de document. Les projets de recherche menés à partir de l'observatoire RIME sont enregistrés et consultables avant leur mise en œuvre sur le site internet <a href="https://www.aplasiemedullaire.com">www.aplasiemedullaire.com</a> /patients/observatoire RIME-études secondaires.

Après avoir lu toutes ces informations et discuté tous les aspects avec votre médecin, si vous autorisez le recueil de vos données personnelles et la conservation des échantillons biologiques à des fins de recherches scientifiques et génétiques dans le cadre du projet RIME, vous êtes invités à à signer le formulaire de consentement éclairé.

Cadre réservé au service	:				
Nom et prénom du patier	nt:				
Recueil de non opposition du patient (recueil des données personnelles, cliniques, biologiques pour une exploitation ultérieure de cette base de					
données à des fins épidémiologiques et/ou de recherches scientifiques ou cliniques dans le domaine de l'hématologie)					
Opposition exprimée	:	□Oui	□Non		
Information délivrée le	:				
Nom et signature du médec	cin:				

# **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

# Pour la constitution de la collection biologique adossée à l'observatoire RIME

Version 4.0 du 28 Janvier 2021

# **PATIENT ADULTE**

Je soussigné(e), M <sup>me</sup> , M. frayer les men	ntions inutiles] (nom, prénom	)	atteste		
que le Dr (nom, prénom) par le Pr Régis Peffault de Latour échantillons biologiques soient co	du Service d'Hématolo llectés au sein de la coll s y compris génétiques	m'a proposogie greffe de l'hôpital Saint Loc lection biologique constituée dar	é de participer au projet RIME coordonné uis à Paris et <b>accepte librement</b> que mes ns le cadre de cet observatoire et utilisés à noelle osseuse entraînant une insuffisance		
Ce médecin m'a précisé et j'ai bie ni mon suivi médical, ni mon traite		e ne pas participer n'altère en rie	en la relation avec le médecin qui me suit,		
	ogique. J'ai disposé d'i		4.0 du28 Janvier 2021) m'expliquant les re ma décision et j'ai reçu des réponses		
J'ai bien compris les informations suivantes :  - Mon consentement est révocable à tout moment auprès du médecin qui me suit sans encourir la moindre responsabilité et préjudice pour la qualité des soins qui me seront prodigués.  - Que pour pouvoir participer à ce projet, je dois être affilié(e) à un régime de sécurité sociale ou bénéficiaire d'un tel régime. Je confirme que c'est le cas.  - Que je peux à tout moment demander au médecin qui me suit, la destruction des échantillons biologiques ou de m'opposer à toute utilisation ultérieure.  - Que mes échantillons biologiques et leurs dérivés issus de différentes techniques de biologie cellulaire et moléculaire (ADN, ARN, protéomique) seront conservés, sans limitation de temps, au sein du Service d'Hématologie Biologique de l'Hôpital Saint Louis, sous la responsabilité du Pr Jean Soulier ou de l'Unité fonctionnelle de Thérapie Cellulaire, Paris 10ème, sous se responsabilité du Pr Jérome Larghero  - Que je conserve l'ensemble de mes droits garantis par la loi.  - Que les données enregistrées à l'occasion de recherches comportant des données génétiques puissent faire l'objet d'un traitemen informatisé par le promoteur ou pour son compte. J'ai bien noté que le droit d'accès, de rectification, de limitation et d'oppositior s'exerce à tout moment auprès du médecin qui me suit et qui connaît mon identité. Je pourrai exercer mes droits auprès de ce même médecin qui seul connaît mon identité.  - Que toute découverte génétique fortuite indépendante de la pathologie étudiée ne fera l'objet d'aucune information et ne sera pas exploitée.  - Que seules les données totalement anonymisées feront l'objet d'analyses statistiques ou seront mises à disposition d'autres partenaires  - Que les projets de recherche menés à partir de l'observatoire RIME sont répertoriés et consultables avant leur mise en œuvre sur le site internet du centre de référence  - Que je dois conserver un exemplaire de ce formulaire de consentement.					
Nom et Signature de la personi	ne	Nom et Signature de	u médecin		
Date	Signature	Date	Signature		

Fait en 2 exemplaires : un dans le dossier médical du patient, un remis au patient,